



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 août 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 août 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de septembre 2021 sous la présidence de l'Irlande (voir annexe).

Établi par la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, ce récapitulatif a été approuvé par les membres du Conseil à l'issue de consultations approfondies.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Geraldine Byrne Nason



Annexe à la lettre datée du 10 août 2022 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité pendant la présidence de l'Irlande (septembre 2021)

I. Introduction

En septembre 2021, le Conseil de sécurité a tenu 20 séances publiques et 7 consultations plénières. Toutes ces réunions se sont tenues en présentiel dans la salle du Conseil de sécurité. Le Conseil a également tenu un dialogue interactif informel. Les organes subsidiaires du Conseil se sont réunis à cinq reprises. Le Conseil a adopté cinq résolutions et publié une déclaration de sa présidence et quatre déclarations à la presse. À une occasion, les membres du Conseil se sont entendus sur des éléments destinés à la presse.

La présidence irlandaise a été marquée par les manifestations phares suivantes : un débat public sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU, axé sur la question des transitions ; un débat public de haut niveau sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, consacré à la question du climat et de la sécurité ; un exposé sur la non-prolifération des armes de destruction massive, centré sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le débat trimestriel sur l'Afghanistan (MANUA) a été présidé au niveau ministériel. La présidence a également tenu une séance d'information sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales avec la participation des Sages.

L'inclusion de la société civile, en particulier des artisans de la paix, a été une priorité tout au long de la présidence. Dix-sept représentants de la société civile, dont 16 femmes, sont intervenues devant le Conseil en septembre. Avec le Kenya et le Mexique, la présidence irlandaise a formé un trio de présidences axé sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les travaux du Conseil.

Conformément à la pratique de l'Organisation, l'Irlande a débuté sa présidence par la présentation du programme de travail provisoire du Conseil pour le mois, qui a été adopté lors de consultations tenues le 1^{er} septembre. Ce jour-là, la Présidente du Conseil a tenu des séances d'information sur les travaux du Conseil pendant le mois à l'intention de la presse, de tous les États Membres de l'Organisation et de la société civile.

Le 30 septembre, la Présidente du Conseil a tenu une séance récapitulative de type Tolède en présentiel à l'intention de tous les États Membres de l'Organisation sur les activités menées par le Conseil pendant le mois, lors de laquelle les représentants permanents du Mexique et du Niger ont été invités à prendre la parole devant le Conseil.

II. Afrique

A. Libye

Le 10 septembre, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur la Libye. L'Envoyé spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Ján Kubiš, a fait un exposé au Conseil. L'Ambassadeur T.S. Tirumurti, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1970 \(2011\)](#) concernant la Libye, a rendu compte

oralement des travaux menés par le Comité entre le 22 mai et le 10 septembre. La cofondatrice de l'organisation Tamazight Women's Movement et de l'Institut Khalifa Ihler, Asma Khalifa, est également intervenue. Faisant le point sur l'état d'avancement de la préparation des élections, l'Envoyé spécial a souligné que, malgré les défis et les risques, la tenue des élections était de loin préférable à l'absence d'élections. M^{me} Khalifa a souligné que, s'il était urgent que les élections aient lieu, il fallait une base juridique et constitutionnelle solide, qui assure l'inclusion véritable de tous les Libyens.

Les membres du Conseil ont axé leurs interventions sur la nécessité de clarifier d'urgence la base constitutionnelle des élections conformément au calendrier convenu, ainsi que sur l'importance du déploiement des observateurs du cessez-le-feu de la MANUL et du départ des forces étrangères et des mercenaires. Un représentant de la Libye a également participé à la séance et pris la parole devant le Conseil en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur.

Le 15 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2595 \(2021\)](#) portant prorogation du mandat de la MANUL jusqu'au 30 septembre 2021.

Le 29 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2598 \(2021\)](#), prorogation technique reconduisant les autorisations visées aux paragraphes 7 à 10 de la résolution [2240 \(2015\)](#).

Le 30 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2599 \(2021\)](#), portant prorogation du mandat de la MANUL jusqu'au 31 janvier 2022.

B. Soudan et Soudan du Sud

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan

Le 14 septembre, l'Ambassadeur Sven Jürgenson, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan, a fait un exposé au Conseil. Cet exposé a porté sur la période de 90 jours allant du 14 juin au 14 septembre 2021. Un représentant du Soudan a également participé à la séance et pris la parole devant le Conseil en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur.

Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

Le 14 septembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations sur le Soudan. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), Volker Perthes, a fait un exposé au Conseil. Il a rendu compte des progrès réalisés sur le front politique au Soudan, en particulier la mise en œuvre de réformes économiques. Il a indiqué que la trajectoire de la transition était globalement positive. Il a déclaré que l'accent serait bientôt porté sur la préparation des élections de 2024. Il a souligné le nouveau rôle de la MINUATS en sa qualité de présidente du Comité du cessez-le-feu permanent au Darfour, engagement pris dans le cadre de l'Accord de paix de Djouba. Il a réaffirmé que la MINUATS n'avait pas le même mandat que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et que les autorités soudanaises étaient entièrement responsables de la sécurité au Darfour. La Directrice régionale de l'Initiative stratégique pour les femmes dans la Corne de l'Afrique, Hala Al-Karib, a fait une déclaration dans laquelle elle a souligné la promesse non tenue de la transition sur le plan de la participation des femmes.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès politiques réalisés mais se sont déclarés préoccupés par les conditions de sécurité au Darfour. Certains membres ont exhorté le Gouvernement à respecter ses engagements. Un représentant du Soudan a participé à la séance et pris la parole devant le Conseil en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur.

Le 22 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la situation au Soudan¹, dans laquelle les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attaque perpétrée le 21 septembre dans le but de perturber la force la transition dans le pays.

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Le 15 septembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations sur le Soudan du Sud. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), Nicholas Haysom, la Directrice de la Division des opérations et de la communication du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Reena Ghelani, et une intervenante de la société civile, Merekaje Lorna Nanjia, sont intervenus devant le Conseil. Dans son exposé, M. Haysom a souligné les progrès positifs accomplis dans le processus d'élaboration de la Constitution, la formation de l'Assemblée législative nationale provisoire, la mobilité opérationnelle de la MINUSS et les perspectives d'unification et de formation des forces, tout en exprimant ses préoccupations quant à l'espace réservé à la société civile et aux fractures traversant le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition. M^{me} Ghelani a rendu compte de la situation humanitaire dans le pays. M^{me} Nanjia a souligné qu'il fallait associer davantage les femmes et les jeunes aux processus politiques.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et salué les récentes avancées politiques, notamment le lancement d'un processus d'élaboration de la Constitution et l'installation des membres du Corps législatif national provisoire. Ils se sont inquiétés des importants défis politiques et problèmes de sécurité qui entravent la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé, notamment les luttes politiques intestines et les violences infranationales, ainsi que la situation humanitaire désastreuse, la situation des droits humains, l'aide humanitaire, les inondations, la sécurité alimentaire et les attaques contre le personnel humanitaire. Un représentant du Soudan du Sud a participé à la séance et pris la parole devant le Conseil en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur.

Paix et sécurité en Afrique

Le 15 septembre, le Conseil a adopté une déclaration de sa présidence (S/PRST/2021/18) sur le Grand Barrage de la Renaissance éthiopienne, au titre de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique ».

C. Somalie

Le 17 septembre, le Conseil a tenu des consultations sur la Somalie. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, James Swan, a fait un exposé sur la crise politique secouant le Gouvernement somalien. Le Représentant spécial a insisté sur trois messages clés : a) la nécessité de désamorcer les tensions et pour toutes les parties de s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver la situation ; b) un retour

¹ Consultable à l'adresse : press.un.org/fr/2021/sc14643.doc.htm.

au dialogue fondé sur le consensus et le compromis ; c) l'organisation immédiate des élections. En conclusion de son intervention, M. Swan a appelé les membres du Conseil à parler d'une seule voix et encouragé les autorités somaliennes à désamorcer les tensions, à engager le dialogue et à mener à bien de toute urgence le processus électoral.

Le 18 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle les membres du Conseil ont exprimé leur profonde inquiétude face au désaccord qui divise le Gouvernement et à ses répercussions sur le calendrier et le déroulement des élections.

Le 28 septembre, le Conseil a tenu une séance d'information sur les femmes et la paix et la sécurité en Somalie. La Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Amina Mohammed, a rendu compte de son récent voyage en Somalie, qui avait pour objet la participation des femmes aux prochaines élections. Elle a exhorté les dirigeants somaliens à donner la priorité à la mise en œuvre intégrale de l'accord électoral, à mettre en œuvre des mécanismes concrets pour appliquer le quota de 30 % de femmes au Parlement, et à renforcer l'action menée pour protéger les femmes de la violence. Elle s'est félicitée de la réduction des frais de candidature pour les femmes et de la nomination d'ambassadeurs de bonne volonté. La cofondatrice et Directrice exécutive du Somali Women's Studies Centre, Shukria Dini, a salué les efforts faits par la communauté internationale et par l'ONU pour soutenir la participation des femmes en Somalie. Elle a déclaré qu'il fallait réserver des sièges parlementaires aux femmes pour atteindre le quota de 30 % et mettre en place des mesures renforcées pour protéger les candidates pendant les opérations électorales.

Les membres du Conseil se sont déclarés largement favorables aux initiatives visant à faire progresser la participation politique des femmes, notamment à l'instauration d'un quota de 30 % de femmes, la nomination d'ambassadeurs de bonne volonté et la réduction des frais de candidatures pour les femmes. Néanmoins, plusieurs membres du Conseil se sont dits préoccupés par les lacunes de la mise en œuvre et les obstacles persistants à la participation des femmes. Plusieurs membres ont souligné l'importance de la stabilité politique et d'élections libres et régulières.

III. Moyen-Orient

A. La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Armes chimiques

Le 2 septembre, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur la mise en œuvre de la résolution [2118 \(2013\)](#) sur la question des armes chimiques en République arabe syrienne. La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, a présenté au Conseil le dernier rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et rendu compte de l'application de la résolution [2118 \(2013\)](#). Elle a également fait un exposé au Conseil sur les travaux menés par le Secrétariat technique de l'OIAC. Enfin, elle a appelé le Conseil à afficher son unité pour renforcer le principe de l'interdiction de l'emploi des armes chimiques.

Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur le contenu du rapport du Directeur général de l'OIAC, Fernando Arias. Ils ont pris note de l'échange de lettres intervenu entre le Directeur général et le Ministre syrien des affaires étrangères, Faisal Mekdad, relatif à une proposition de réunion bilatérale pour discuter de l'évolution de la situation et de la voie à suivre concernant les activités

confiées au Secrétariat de l'OIAC en République arabe syrienne. Les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye ont participé à la réunion et sont intervenus devant le Conseil en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur.

Situation humanitaire

Le 15 septembre, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Martin Griffiths, et la Directrice régionale de l'organisation Syria Relief and Development, Amany Qaddour, ont fait un exposé devant le Conseil. Rendant compte au Conseil de ses récents déplacements en République arabe syrienne et dans la région, M. Griffiths a noté que la situation humanitaire dans le pays était pire que jamais. M^{me} Qaddour a également fait le point sur la situation humanitaire dans le pays et évoqué les difficultés auxquelles se heurtaient les organisations sur le terrain.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation humanitaire en République arabe syrienne et ont pris note de la mission menée récemment par le Programme alimentaire mondial à travers les lignes de front dans le nord-ouest du pays. Certains membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face aux récentes hostilités à Deraa el-Balad et dans le nord-ouest du pays. Les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye ont participé à la réunion et sont intervenus devant le Conseil en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur.

Situation politique

Le 28 septembre, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation politique en République arabe syrienne. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen, et la fondatrice et Directrice de l'organisation SAWA for Development and Aid, Rouba Mhaissen, ont fait un exposé devant le Conseil. M. Pedersen a indiqué que l'organe restreint de la Commission constitutionnelle se réunirait à nouveau pour une sixième session à Genève le 18 octobre. Il a en outre rendu compte au Conseil de l'évolution de la situation sur le terrain et réaffirmé la nécessité d'un cessez-le-feu sur tout le territoire national et d'une solution politique conformément à la résolution 2245 (2015). M^{me} Mhaissen a souligné qu'il fallait assurer l'inclusion des femmes à tous les niveaux du processus politique.

Les membres du Conseil ont convenu avec l'Envoyé spécial de la nécessité de mettre en œuvre la résolution 2254 (2015). Certains membres se sont dits préoccupés par la recrudescence de la violence à Edleb et appelé toutes les parties à faire preuve de retenue. Les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye ont participé à la réunion et sont intervenus devant le Conseil en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur.

B. La Situation au Moyen-Orient (Yémen)

Le 10 septembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations sur le Yémen. Le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Hans Grundberg, a fait son premier exposé. Sont également intervenues la Directrice par intérim de la Division des opérations et de la communication du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, Ghada Mudawi, et la Directrice exécutive de la Marib Girls Foundation for Development, Entesar Al-Qadhi. Pendant les consultations, le Chef de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda et Président du Comité de coordination du redéploiement, le général Abhijit

Guha a fait un exposé au Conseil. L'Envoyé spécial a souligné la complexité du conflit et réitéré l'appel de l'ONU en faveur de la cessation des hostilités et d'un dialogue inclusif, garantissant la participation pleine, égale et véritable des femmes. Il a également demandé la réouverture de l'aéroport de Sanaa et le plein accès au port de Hodeïda. M^{me} Mudawi a évoqué la crise économique que traverse le Yémen et ses conséquences humanitaires. Elle a décrit au Conseil les difficultés auxquels se heurtait le secteur de la santé, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), mentionné les risques que le conflit faisait peser sur les enfants du Yémen, et souligné qu'il était nécessaire de soutenir les opérations de déminage. M^{me} Al-Qadhi a évoqué la cruauté de la guerre au Yémen et souligné qu'il fallait d'urgence instaurer un cessez-le-feu à Mareb. Elle a appelé le Conseil à veiller à ce que des comptes soient rendus et à demander et soutenir un processus de paix inclusif assurant la participation des femmes. Un représentant du Yémen a également participé à la réunion et pris la parole devant le Conseil en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur.

À l'issue de la réunion, la Présidente a communiqué à la presse les éléments sur la nomination et l'action de l'Envoyé spécial sur lesquels les membres du Conseil s'étaient entendus.

Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

Le 17 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2597 \(2021\)](#), portant prorogation jusqu'au 17 septembre 2022 du mandat du Conseiller spécial et de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

C. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 29 septembre, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, a fait un exposé au Conseil et présenté le dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution [2334 \(2016\)](#), portant sur la période du 12 juin au 27 septembre. La Directrice de la planification du Jerusalem Legal Aid and Human Rights Center, Mai Farsakh, et la cofondatrice et Directrice générale de l'organisation Amal-Tikva, Meredith Rothbart, ont également fait un exposé devant le Conseil. Le Coordonnateur spécial a souligné qu'aucun nouveau plan d'implantation de colonies de peuplement n'avait été présenté ou approuvé au cours de la période considérée. Il a indiqué que 302 structures appartenant aux Palestiniens avaient été démolies ou confisquées, entraînant le déplacement de 433 personnes (dont 251 enfants) et que 970 Palestiniens étaient menacés d'expulsion à Jérusalem-Est. Il a noté que, si la résolution [2334 \(2016\)](#) demandait à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés, aucune mesure en ce sens n'avait été prise pendant la période considérée. Il a déclaré que la violence quotidienne s'était poursuivie. Il a encouragé les donateurs à apporter un appui urgent à l'Autorité palestinienne, souligné qu'il importait que les efforts de réconciliation intrapalestinienne menés par l'Égypte se poursuivent, et invité instamment les Israéliens, les Palestiniens, les États de la région et la communauté internationale au sens large à prendre des mesures concrètes en vue de permettre aux parties de renouer le dialogue. M^{me} Farsakh a concentré son exposé sur les activités de peuplement israéliennes et décrit les répercussions financières, sociales et psychologiques des démolitions. M^{me} Rothbart a souligné qu'il était nécessaire de soutenir la consolidation de la paix par la société civile, seul moyen à ses yeux de

construire la paix. Elle a déclaré que les négociations aux plus hauts niveaux diplomatiques ne porteraient pas leurs fruits sans l'inclusion de la société civile et fait valoir que l'échec des Accords d'Oslo était imputable à l'absence d'une telle participation.

Les membres du Conseil ont appelé Israël à mettre fin à ses activités de peuplement et souligné leur attachement à la solution des deux États. Des représentants d'Israël et de l'État de Palestine ont également participé à la réunion et pris la parole devant le Conseil en vertu respectivement de l'article 37 et de l'article 39 du Règlement intérieur.

D. Liban

Le 27 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur l'annonce, le 10 septembre 2021, de la formation d'un nouveau gouvernement au Liban dirigé par le Premier Ministre Najib Mikati².

Dialogue interactif informel sur la coopération entre la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies

Le 22 septembre, un dialogue interactif informel a eu lieu entre les membres du Conseil de sécurité et la troïka du Sommet de la Ligue des États arabes. L'organisation de cette rencontre avait été encouragée par une déclaration de la présidence du Conseil sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, publiée le 29 janvier 2021 (S/PRST/2021/2).

Le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, Mohamed Khaled Khiari, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, sont intervenus. Ont également participé à la réunion le Prince Faisal bin Farhan Al-Saud d'Arabie saoudite, le Ministre tunisien des affaires étrangères, Othman Jerandi, et le Ministre algérien des affaires étrangères, Ramtane Lamamra. Le Sous-Secrétaire général a souligné que l'ONU était désireuse de continuer à promouvoir sa relation avec la Ligue des États arabes. M. Gheit a rappelé la position de la Ligue des États arabes selon laquelle il ne pouvait y avoir de solution militaire à aucun des conflits touchant la région. Les discussions ont essentiellement porté sur les conflits en République arabe syrienne, en Libye et au Yémen, sur la Question de Palestine, ainsi que sur d'autres sujets comme la situation au Liban, les prochaines élections en Iraq et les activités de la République islamique d'Iran dans la région.

De nombreux participants ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer la coopération dans les domaines de la prévention des conflits et de la lutte contre le terrorisme. Plusieurs participants ont indiqué qu'il fallait coopérer dans le domaine du climat et de la sécurité. Certains ont appelé à une plus grande coopération entre la Ligue des États arabes et les envoyés et représentants spéciaux de l'ONU.

IV. Asie

A. Afghanistan

Le 9 septembre, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation en Afghanistan. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Deborah Lyons, la fondatrice de la Women and Peace Studies Organization, Wazhma

² Consultable à l'adresse : press.un.org/fr/2021/sc14646.doc.htm.

Frogh, et la lauréate du prix Nobel et militante Malala Yousafzai ont fait un exposé devant le Conseil. La séance était présidée par le Ministre irlandais des affaires étrangères et de la défense, Simon Coveney. Des représentants de l'Afghanistan, du Kazakhstan, du Pakistan, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye ont également participé à la réunion et pris la parole en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur.

Les membres du Conseil ont fait part de leur inquiétude face à la situation humanitaire en Afghanistan et souligné qu'il fallait garantir un accès urgent, sûr et sans entrave aux organisations humanitaires et à leurs agents, quel que soit leur genre. Ils ont appelé les Taliban à respecter leurs engagements, à savoir assurer la liberté de circulation de celles et ceux qui souhaitent quitter le pays, garantir l'accès égal de tous les enfants à l'éducation, rompre tout lien avec les organisations terroristes, et respecter et protéger les droits de tous les Afghans et de toutes les Afghanes. Certains membres du Conseil ont souligné qu'il était nécessaire de former un gouvernement inclusif, représentatif et participatif, avec la participation pleine, égale et véritable des femmes. Les membres du Conseil ont également exprimé leur soutien à la Représentante spéciale et à l'équipe de la MANUA en Afghanistan.

Des déclarations écrites ont été présentées par l'Allemagne, l'Australie, l'Indonésie, l'Italie, le Japon et l'Union européenne.

Le 17 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2596 \(2021\)](#), portant prorogation du mandat de la MANUA pour une durée de six mois jusqu'au 17 mars 2022.

B. République populaire démocratique de Corée

Le 15 septembre, le Conseil a examiné la question des tirs de missiles effectués récemment par la République populaire démocratique de Corée au titre des « Questions diverses ». Certains membres du Conseil ont estimé que ces tirs étaient contraires aux résolutions du Conseil de sécurité et constituaient une menace pour la paix et la sécurité internationales. En revanche, d'autres ont considéré que le Conseil ne devait pas condamner hâtivement la République populaire démocratique de Corée et fait valoir que de plus amples informations étaient nécessaires. Les membres ont souligné qu'il importait que les résolutions du Conseil de sécurité soient respectées sous tous leurs aspects. Tous les membres du Conseil ont appelé à une solution diplomatique et à la reprise du dialogue.

V. Questions thématiques et autres questions

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales : exposé des Sages

Le 7 septembre, le Conseil de sécurité a tenu une séance avec les Sages au titre de la question « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». L'ancienne Présidente de l'Irlande et Présidente des Sages, Mary Robinson, et le Sage émérite, Lakhdar Brahimi, ont fait un exposé au Conseil. Ont également participé à la séance les Sages et anciens présidents Ellen Johnson Sirleaf et Ernesto Zedeillo. M^{me} Robinson a fait valoir qu'un Conseil de sécurité uni et déterminé était plus que jamais nécessaire. Elle a souligné l'importance de l'universalité des droits humains, le lourd tribut de la pandémie et l'urgence d'agir face aux changements climatiques. Elle a affirmé que ces derniers constituaient un multiplicateur de menaces pour les

questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. M. Brahimi a centré son intervention sur la situation catastrophique en Afghanistan.

Les membres du Conseil ont évoqué diverses questions, notamment les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et les droits de l'homme. Certains membres ont mentionné les effets de la pandémie, la nécessité d'un accès équitable aux vaccins, les défis posés par les changements climatiques ainsi que la non-prolifération. Certains membres ont appelé l'attention sur certaines situations de conflit en cours, notamment en Afghanistan, en Éthiopie, au Myanmar et en République arabe syrienne.

B. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : transitions

Le 8 septembre, le Conseil a tenu son débat public annuel sur la réforme du maintien de la paix, comme demandé dans la résolution [2378 \(2017\)](#). Axée en particulier sur la transition des opérations de paix des Nations Unies, la réunion a été l'occasion d'appeler l'attention sur le rôle central que le Conseil doit jouer pour ce qui est de donner toute l'importance voulue aux processus de transition dans le programme relatif au maintien de la paix élargi et à la consolidation de la paix. Le Secrétaire général, António Guterres, s'est félicité que le Conseil se saisisse de la question et a fait part des enseignements tirés de l'expérience de l'ONU en matière de maintien et de consolidation de la paix. L'ancienne Présidente du Libéria, M^{me} Johnson Sirleaf, a fait un exposé au Conseil sur la transition au Liberia, puis une représentante de la société civile du Soudan, Safaa Elagib Adam, est intervenue pour faire part de ses réflexions sur la transition de la MINUAD à la MINUATS.

Les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité de planifier les activités et de définir clairement les mandats ainsi que d'assurer une collaboration étroite entre les trois piliers de l'ONU et avec les parties prenantes locales et internationales. Plusieurs membres du Conseil ont souligné qu'il importait que les pays s'approprient les transitions, qu'il fallait respecter la souveraineté des États et que les critères de transition devaient être fondés sur l'état final recherché et non sur des échéances. Il a également été proposé que le développement et la reconstruction soient la première priorité dans la planification de la transition.

Des déclarations écrites ont été présentées par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Bangladesh, la Belgique, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Danemark, les Émirats arabes unis, El Salvador, l'Équateur, l'Espagne, l'Éthiopie, les Fidji, le Guatemala, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Liban, le Liechtenstein, la Malaisie, Malte, le Maroc, le Népal, le Pakistan, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, la Slovaquie, la Suisse, l'Ukraine et la Commission de consolidation de la paix.

Le 9 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2594 \(2021\)](#) sur la question de la transition des opérations de paix des Nations Unies. Quatre-vingt-dix-sept États Membres se sont portés coauteurs du texte. Cette première résolution consacrée exclusivement à la transition des opérations de paix des Nations Unies définit les transitions comme un processus stratégique menant vers une reconfiguration de la stratégie, de l'empreinte et de la capacité des Nations Unies. Elle prévoit que le Secrétaire général présente des rapports plus détaillés sur les transitions, notamment dans le cadre des obligations prévues par la résolution [2378 \(2017\)](#).

C. Maintien de la paix et de la sécurité internationales : climat et sécurité

Le 23 septembre, le Conseil a tenu un débat public de haut niveau sur le climat et la sécurité sous la présidence du Taoiseach d'Irlande, Micheál Martin. Le Secrétaire général et la Directrice des opérations du Elman Peace and Human Rights Centre, Ilwad Elman, ont fait un exposé au Conseil. La réunion a porté sur l'opportunité d'examiner la question des changements climatiques dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité et donné lieu à l'expression de divergences de vues à cet égard.

Le Secrétaire général a noté que les effets des changements climatiques étaient particulièrement profonds lorsqu'ils se superposaient à la fragilité et aux conflits passés ou en cours et que les changements climatiques et la mauvaise gestion de l'environnement étaient des multiplicateurs de risques. Il a appelé à prendre des mesures pour limiter le réchauffement de la planète et à augmenter les contributions financières avant la vingt-sixième session de la Conférence des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, souligné qu'il fallait faire une percée en matière d'adaptation et de résilience, et salué les efforts faits par l'ONU et les organisations régionales pour renforcer l'adaptation aux changements climatiques et la consolidation de la paix au Sahel et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. M^{me} Elman a évoqué les effets de l'« urgence planétaire » sur les militants de première ligne, ainsi que les risques multiples et croissants liés au climat en Somalie. Elle a mentionné l'initiative Environment of Peace à venir et demandé que les organisations de la société civile disposent de plus de ressources.

Les membres du Conseil se sont largement félicités des efforts déployés pour faire avancer l'action dans ce domaine. Certains membres se sont déclarés expressément favorables à la présentation d'une résolution, à l'établissement d'un rapport du Secrétaire général, à la nomination d'un représentant spécial et à la création au sein du Conseil d'un groupe informel d'experts sur le climat et la sécurité. D'autres ont déclaré que les questions relatives aux changements climatiques devraient être abordées dans le cadre d'organes et d'instances plus larges spécialisés dans les questions de développement et de climat, tels que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris.

Des déclarations écrites ont été présentées par l'Autriche, le Bangladesh, le Chili, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Équateur, l'Espagne, les Fidji, l'Indonésie, le Japon, la Lettonie, le Liechtenstein, Malte, le Maroc, Nauru (au nom du Groupe des Amis du climat et de la sécurité), les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la République islamique d'Iran, la Slovénie, la Suisse, la Tchéquie et l'Union européenne (au nom de ses 27 États membres).

D. Non-prolifération des armes de destruction massive : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Le 27 septembre, le Conseil a tenu une séance d'information pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Ministre d'État aux affaires européennes de l'Irlande, Thomas Byrne, a présidé la séance. Le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Rob Floyd, et une dirigeante du Groupe de la jeunesse

pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Magdalene Wangui Wanyaga. Dans sa déclaration, la Haute-Représentante a souligné le rôle essentiel de dissuasion joué par le Traité. Elle a rendu hommage au travail que l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires fait pour renforcer les capacités et mettre en place le système de surveillance international. Elle a appelé à un échange d'idées sur les moyens d'assurer l'entrée en vigueur du Traité dans les meilleurs délais et exhorté la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à promouvoir la ratification du Traité. M. Floyd a appelé les États à concrétiser la promesse portée par le Traité et à créer une dynamique en faveur de son entrée en vigueur. Il a mis en avant les travaux de son système de surveillance international, y compris à des fins civiles et scientifiques. Il a souligné que l'objectif ultime de l'élimination complète des armes nucléaires n'était pas possible sans une interdiction des essais nucléaires universellement appliquée, non discriminatoire et vérifiable. M^{me} Wanyaga a insisté sur l'importance du système de surveillance international de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'éducation pour sensibiliser au désarmement et à la non-prolifération et cité l'action menée par le Groupe de la jeunesse.

Les membres du Conseil ont exprimé leur ferme appui à l'interdiction des essais nucléaires et au rôle clef du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans le régime international de désarmement et de non-prolifération. De nombreux membres du Conseil ont salué les travaux de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et souligné l'importance des efforts déployés en vue de l'universalisation du Traité et de son entrée en vigueur. Certains membres ont indiqué qu'en attendant l'entrée en vigueur du Traité, les éléments de son mécanisme de vérification ne pouvaient fonctionner et être utilisés qu'à titre expérimental et provisoire. Outre les membres du Conseil, les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Italie ont chacun fait une déclaration au Conseil en qualité de Coprésidents de la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité).

E. Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 9 septembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse à l'occasion du vingtième anniversaire des attentats terroristes du 11 septembre 2001³. Pour marquer cet anniversaire, les membres du Conseil se sont rendus au Mémorial et Musée du 11 septembre à New York.

VI. Organes subsidiaires

Au cours du mois de septembre, les organes subsidiaires du Conseil de sécurité ont poursuivi leurs travaux. Cinq réunions ont eu lieu, dont quatre en présentiel.

Le 3 septembre, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) s'est réuni en présentiel pour procéder à un échange de vues sur le document établi par le groupe d'experts du comité et intitulé « Analyse des interactions entre le Comité 1540 et les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les organes des Nations Unies et les Comités 1267 et 1373 pendant la période allant du 26 avril 2016 au 25 avril 2021 » dans le cadre des activités

³ Consultable à l'adresse : press.un.org/fr/2021/sc14626.doc.htm.

relatives à l'examen approfondi sur l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004).

Le 3 septembre également, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste a tenu une séance publique en présentiel avec le Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme sur le thème « Nouvelles menaces et tendances et faits nouveaux en matière de terrorisme et de lutte contre le terrorisme : réflexions sur 20 ans de lutte contre la menace terroriste ». Composé d'une centaine d'instituts de recherche et de groupes de réflexion du monde entier, le Réseau mondial apporte à la Direction exécutive des éclairages fondés sur des données factuelles et présentant une perspective régionale. Les intervenants ont donné un aperçu d'une série de sujets, notamment la menace terroriste en Afrique et en Asie du Sud, les efforts déployés pour lutter contre le financement du terrorisme en Amérique latine et les mesures visant à amener les auteurs d'actes terroristes à rendre des comptes.

Le 10 septembre, le Comité d'état-major s'est réuni par visioconférence avec l'Équipe chargée de l'examen stratégique indépendant de la lutte contre les engins explosifs.

Le 16 septembre, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) s'est réuni en présentiel pour procéder à un échange de vues sur les recommandations figurant dans le bilan à mi-parcours du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité (S/2021/777).

Le 17 septembre, le Comité d'état-major s'est réuni en présentiel pour examiner la situation opérationnelle de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

VII. Méthodes de travail

Les membres du Conseil de sécurité se sont entendus par consensus sur les méthodes de travail du Conseil pour le mois de septembre, comme décrit dans la lettre de la Présidente datée du 3 septembre (S/2021/776). En septembre 2021, les restrictions mises en place pour faire face à la pandémie mondiale de COVID-19 continuant à s'assouplir, y compris à New York, toutes les réunions du Conseil tenues pendant la présidence irlandaise se sont déroulées en présentiel dans la salle du Conseil de sécurité. Les consultations plénières ont continué à se tenir dans la salle du Conseil plutôt que dans la salle des consultations pour des raisons de santé et de sécurité.

Les représentantes et représentants des États Membres qui ne sont pas membres du Conseil ont continué de participer aux débats publics en soumettant des déclarations écrites. Une exception a été faite à l'occasion du débat sur la MANUA tenu le 9 septembre, lors duquel jusqu'à huit États non membres du Conseil provenant de la région ont été autorisés à participer en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur. Les réunions avec les pays fournisseurs de contingents et les réunions des organes subsidiaires ont eu lieu dans la salle du Conseil économique et social, dans celle du Conseil de tutelle ou par visioconférence.